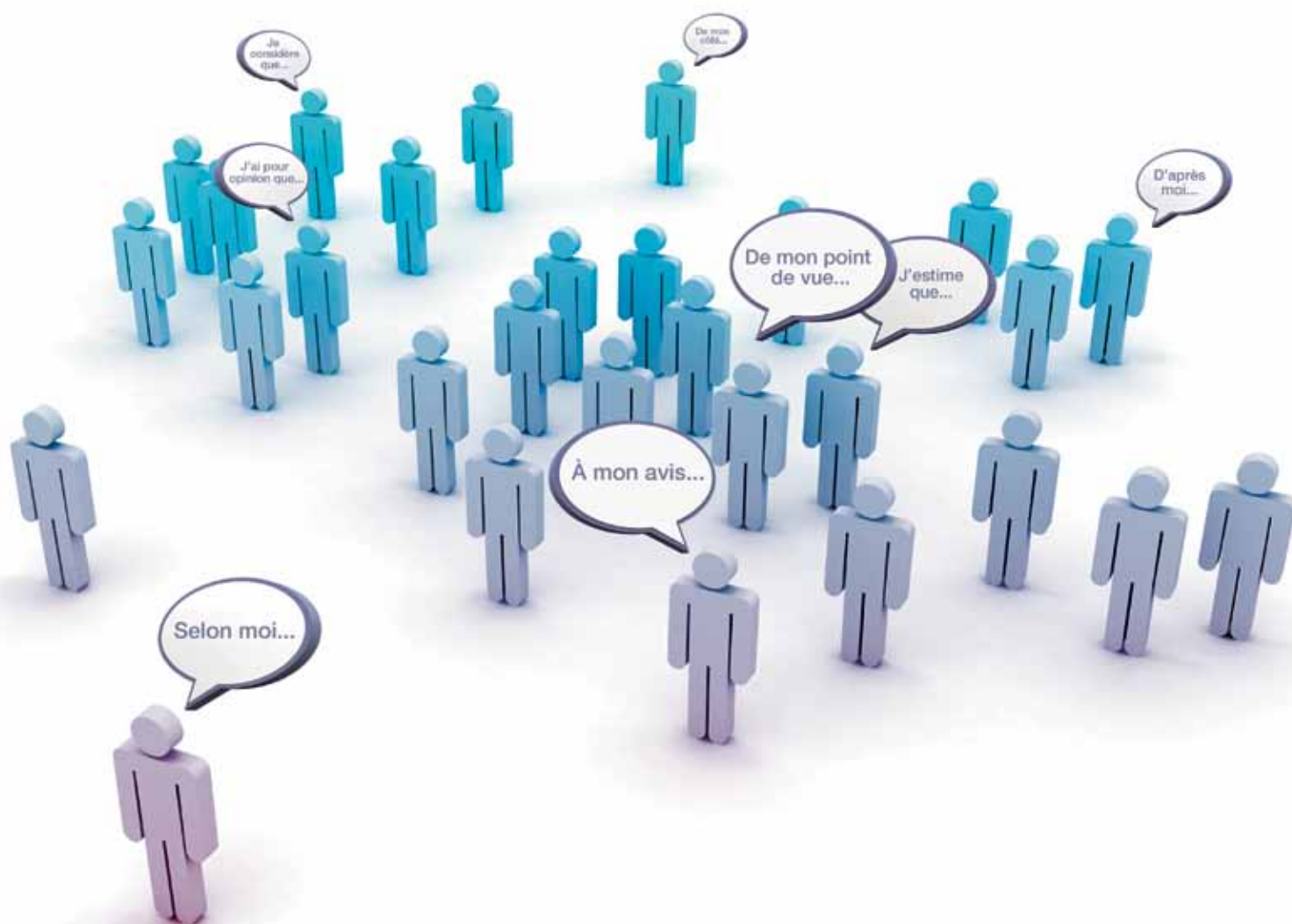


Faits saillants du

Sondage auprès de travailleurs québécois sur l'épargne en vue de la retraite

Service des statistiques et des sondages



Rédaction | Francis Picotte

Mise en page | Christine Deschênes

Révision linguistique | Louise Hamel

Graphisme | Nicholas Grenier

Date de parution | Octobre 2010

Caractéristiques du sondage 2010

L'édition 2010 du sondage de Question Retraite vise à mesurer, auprès d'un échantillon représentatif de travailleurs québécois âgés de 25 ans ou plus, une série d'attitudes et de comportements à l'égard de la planification financière, plus particulièrement au sein des couples. Elle permet également de connaître le niveau de confiance des travailleurs québécois à l'égard des institutions et des conseillers financiers.

Le sondage a été réalisé par la firme de sondage SOM. La collecte s'est faite par entrevue téléphonique du 10 au 31 mai 2010. Au total, 1501 travailleurs québécois de 25 ans ou plus ont accepté de répondre aux différentes questions. La marge d'erreur maximale est de 2,9 %, 19 fois sur 20.

Caractéristiques professionnelles des répondants

Parmi les travailleurs québécois de 25 ans ou plus, 86 % travaillent à plein temps. Un travail à temps partiel est proportionnellement plus répandu chez plusieurs segments de répondants, dont :

- les moins scolarisés (aucun diplôme, 24 % contre 14 % dans l'ensemble)
- les plus âgés (55 ans ou plus, 23 %)
- ceux qui sont à leur compte (19 %)
- ceux qui travaillent pour une petite organisation (moins de 20 employés, 23 %)
- ceux qui sont nés à l'extérieur du Canada (20 %).

Deux répondants sur cinq ont un emploi non spécialisé, c'est-à-dire un emploi qui ne requiert aucun diplôme postsecondaire (40 %). Cette proportion grimpe à 47 % dans les régions autres que Québec ou Montréal. On observe en outre qu'elle passe de 52 % chez les travailleurs autonomes à 25 % chez ceux qui travaillent pour une organisation d'au moins 300 employés.

Si on exclut les travailleurs autonomes, 43 % des répondants ont affirmé occuper un emploi syndiqué. Une proportion significativement supérieure en ce sens apparaît notamment dans les régions autres que Québec et Montréal (49 %), dans les organisations publiques ou parapubliques (68 %) et dans celles de 300 employés ou plus (57 %).

Toujours parmi les salariés, il appert que 61 % travaillent pour une entreprise privée ou un organisme à but non lucratif, et les autres dans le secteur public (39 %).

Confiance dans le marché et les institutions

Le cinquième (20 %) des travailleurs québécois de 25 ans ou plus disent avoir moins confiance dans leur principale institution financière qu'il y a un an. À noter que les travailleurs de 55 ans ou plus se montrent proportionnellement plus méfiants (30 %).

Spontanément, des proportions similaires de répondants attribuent la responsabilité de protéger les investisseurs contre les fraudes au gouvernement (36 %), à l'institution financière (31 %) et aux investisseurs eux-mêmes (31 %). Au total des deux mentions possibles pour cette question, il appert que l'institution financière (74 %) est considérée comme le principal protecteur des investisseurs, devant le gouvernement, mentionné par 65 % des répondants. Il est à noter que les investisseurs eux-mêmes viennent au dernier rang (52 %).

Les travailleurs trouvent que confier son argent à quelqu'un qui n'a pas de permis pour vendre des produits financiers est très risqué (cote de 9,2 sur 10). Le risque que représente le fait d'investir sans l'aide d'un conseiller obtient 6,8 sur 10, alors que confier son argent à quelqu'un qui a un permis enregistré le meilleur résultat (5,5). Le fait que ce dernier résultat soit supérieur à 5 sur 10 montre que, malgré tout, selon l'opinion des répondants, la seule possession d'un permis n'écarte pas complètement le risque lié aux placements.

S'ils recevaient une proposition de placement avec un rendement prévu exceptionnellement élevé, la plupart des gens seraient portés à se renseigner sur ce placement auprès d'une autre source (53 %). Certains douteraient de l'intégrité du conseiller (30 %) ou s'inquiéteraient des risques que ce placement représente (15 %). Tout de même, 1 % des travailleurs sauteraient sur l'occasion, ce qui représente plus de 30 000 Québécois.

L'organisation pour laquelle travaille un professionnel qui offre des services financiers est le facteur que le plus grand nombre des répondants (34 %) prennent en considération pour savoir s'ils peuvent ou non lui faire confiance. Relativement peu de travailleurs de 25 ans ou plus se baseraient sur des éléments tangibles, tels que le curriculum vitae (13 %), le titre ou les permis (9 %), ou bien la scolarité ou les diplômes (6 %). Seulement 10 % se baseraient sur l'enregistrement du professionnel auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Au contraire, des proportions élevées de répondants se fieraient à la réputation du professionnel (24 %), à l'opinion de leur entourage (21 %) ou encore à leur propre impression (5 %), critères qui pourraient s'avérer trompeurs.

Près du tiers des travailleurs québécois qui possèdent de l'épargne ont modifié la gestion de leur épargne ou de leurs placements (29 %). Parmi les principaux changements, ils ont réduit leurs investissements ou leur épargne (32 %), ont choisi de dépenser moins (21 %), ou ont pris conscience des risques et sont devenus plus prudents (21 %).

En ce qui concerne les scandales financiers, ce sont 18 % des travailleurs qui ont modifié leur stratégie d'épargne ou de placement. Les principaux changements sont :

- Faire preuve de plus de prudence, diminuer les risques : 29 %
- Diminuer les placements, les investissements : 20 %
- Modifier les placements pour des produits moins risqués : 19 %

Confiance à l'égard des conseillers

Les deux tiers des travailleurs de 25 ans ou plus font affaire avec un conseiller pour leur épargne et leurs placements (66 %). Cette proportion est significativement plus élevée chez ceux dont le revenu personnel dépasse 40 000 \$ (74 %), ceux qui travaillent pour une organisation qui compte au moins 300 employés (73 %) et ceux qui sont mariés (70 %).

Ceux qui ne font pas affaire avec un conseiller disent tout simplement ne pas avoir suffisamment d'argent à placer (47 %). Une proportion non négligeable de répondants précisent plutôt qu'ils sont autonomes à ce chapitre (19 %). Toutefois, 16 % d'entre eux répondent ne pas faire confiance aux conseillers ou avoir peur des fraudes.

Les travailleurs québécois font surtout affaire avec des conseillers qui travaillent dans une banque ou une caisse (68 %). Les autres font affaire avec des firmes de courtage ou de placement (14 %), ou une compagnie d'assurance (9 %).

La plupart des travailleurs font affaire avec leur conseiller depuis plus de cinq ans (59 %). De plus, presque le tiers (32 %) de ceux qui ont un conseiller lui font confiance depuis plus de 10 ans.

Contrairement au résultat obtenu pour les institutions financières, peu de travailleurs de 25 ans ou plus parmi ceux qui ont un conseiller depuis au moins un an se sentent moins en confiance à l'égard de leur conseiller que l'an dernier (4 %). En fait, c'est plutôt le statu quo pour une très forte majorité d'entre eux (87 %).

Le fait que le conseiller possède ou non un permis pour vendre des produits financiers compte parmi les deux éléments jugés les plus importants par les répondants qui font affaire avec un conseiller, pour une note moyenne de 8,7 sur 10. L'autre aspect est la réputation de l'organisation pour laquelle le conseiller travaille (8,8 sur 10). En contrepartie, le titre du conseiller (6,4) et son mode de rémunération (6,2 sur 10) sont en moyenne jugés moins importants dans l'établissement d'une relation de confiance. Les principales sources que les répondants ayant un conseiller consulteraient avant d'accorder leur confiance à un professionnel de ce type sont leur propre institution financière ou celle pour laquelle le conseiller travaille (38 %) et les membres de leur entourage (32 %). Peu de répondants auraient recours à une source indépendante et reconnue en ce sens. En effet, seulement 17 % déclarent qu'ils s'adresseraient à l'AMF.

Seulement 24 % des répondants qui ont un conseiller disent avoir déjà tenté de se renseigner à son sujet, même s'ils jugent très important qu'il possède un permis pour la vente de produits financiers.

C'est principalement parce qu'ils ont confiance en leur conseiller (43 %) ou en l'institution pour laquelle il travaille (20 %) que les répondants disent n'avoir jamais tenté de se renseigner à son sujet. La confiance est également placée à l'avant-plan chez ceux qui disent avoir choisi leur conseiller sur la recommandation de quelqu'un d'autre en qui ils ont confiance (14 %) ou encore parce que leur conseiller est un membre de leur famille (6 %). Au total donc, 83 % de ces répondants déclarent ne pas s'être renseignés parce qu'ils font confiance.

Presque la moitié (48 %) disent que leur conseiller connaît très bien leurs besoins financiers. La plupart des autres (43 %) disent que leur conseiller les connaît assez bien. Il en reste un peu moins de 10 % qui, de l'avis des répondants, ne connaissent pas bien leurs besoins financiers. Par contre, très peu (2 %) affirment que le conseiller n'a rien fait pour connaître leurs besoins financiers.

La proportion des répondants qui font affaire avec un conseiller et qui sont d'avis qu'ils ne reçoivent pas toute l'information qu'ils souhaiteraient obtenir de sa part n'est que de 5 %.

Planification financière au sein des couples

Plus des trois quarts des répondants ont un conjoint (78 %). Cette situation est proportionnellement plus fréquente chez ceux âgés de 35 à 44 ans (83 %) ainsi que chez ceux de sexe masculin (80 % contre 75 % pour les femmes). Les résultats présentés ci-dessous concernent seulement les couples.

La moitié des couples (54 %) sont mariés et 46 % vivent en union de fait.

On note la présence de REER dans la majorité des couples. Au moins un des partenaires en possède un dans 84 % des cas. La proportion de couples dont les deux conjoints ont un REER est de 61 %.

La majorité des couples (78 %) peut aussi compter sur un régime de retraite d'employeur. Cependant, la situation la plus fréquente est qu'un seul des deux conjoints en possède un (44 %). Quant au CELI, seulement 36 % des couples l'utilisent comme véhicule d'épargne.

La proportion de répondants qui ont comme bénéficiaire de leur assurance vie leur conjoint (85 %) est statistiquement équivalente à celle correspondant à la situation inverse, où le répondant est bénéficiaire de l'assurance de son conjoint (82 %).

Ce sont 52 % des travailleurs de 25 ans ou plus en couple qui pensent prendre leur retraite à peu près au même moment que leur conjoint. Plus de 6 répondants sur 10 affirment planifier leur retraite avec leur conjoint (62 %). À noter tout de même que, dans le quart des cas (25 %), les conjoints planifient séparément et que 11 % des répondants précisent spontanément qu'ils ne planifient pas du tout leur retraite.

Seulement 4 % des gens disent qu'ils ne planifient pas avec leur conjoint parce qu'ils ne sont pas sûrs d'être ensemble à la retraite. Les autres raisons données pour planifier séparément ne sont en fait pas de vrais obstacles à une planification commune. Dans une proportion de 20 % chacune, le fait de ne pas envisager de prendre leur retraite en même temps et la différence d'âge entre les conjoints sont les raisons les plus souvent invoquées.

Seulement 9 % des répondants comptent beaucoup sur l'épargne ou les revenus de leur conjoint pour leur propre retraite. En contrepartie, les trois quarts se fient peu ou pas du tout à leur conjoint à ce chapitre (75 %).

Alors que 55 % des répondants disent discuter de la planification financière de leur retraite tout au moins à l'occasion, une proportion presque aussi importante déclare le faire exceptionnellement ou ne jamais le faire (45 %).

Trois répondants sur dix parmi ceux qui ont un conjoint s'estiment plus à l'aise que celui-ci en ce qui concerne les questions de placements et d'investissements (30 %). La situation inverse est observée dans 22 % des cas. Dans les autres couples, les deux conjoints sont aussi à l'aise l'un que l'autre (47 %) ou aucun des deux n'est à l'aise (1 %).

Parmi les répondants qui font affaire avec un conseiller, les trois quarts déclarent que ce dernier connaît très bien (47 %) ou bien (27 %) la situation financière de leur conjoint.